

LE RECUEIL DES DONNÉES ACCIDENTS



**Préfecture de LYON
19 Mars 2019**



**Lieutenant - Colonel Pascal DEFRANCE
Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière
France**

Sommaire

I/ Le cadre général du recueil des données relatives aux accidents de la circulation

II/ Modalités de recueil des données accidents

III/ Les statistiques relatives aux infractions

IV/ Le bilan de la sécurité routière en France

I/ Le cadre général

11/ Réseau routier et accidentalité

- 550 000 km² de superficie ;
- 64 millions d'habitants en métropole ;
- 560 milliards de kilomètres parcourus ;
- 1 millions de kilomètres de routes ;
- 53 tués par million d'habitants, dans la moyenne européenne ;
- en 2017 : 61 224 accidents, 3 684 tués, 76 840 blessés.

12/ Les forces de l'ordre

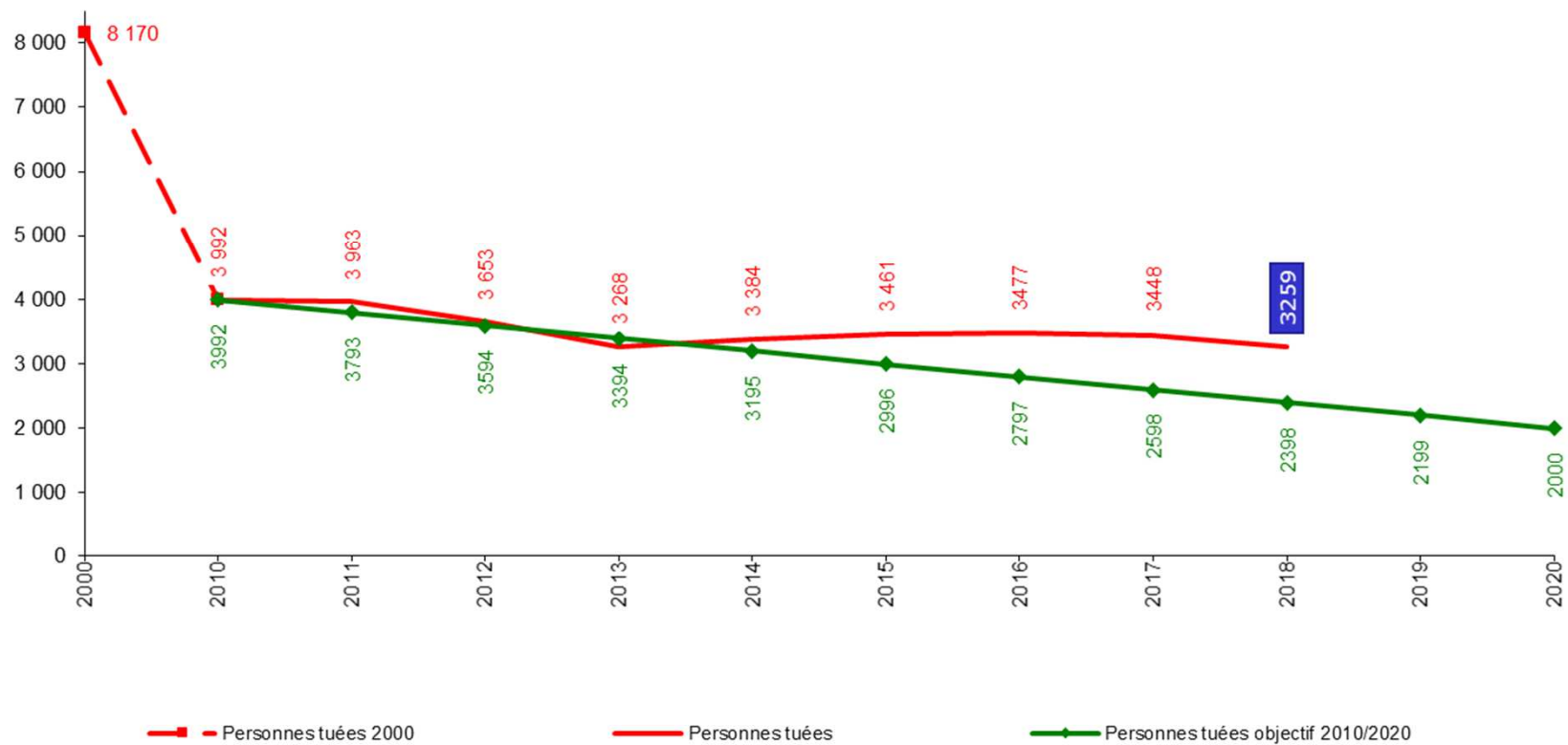
- **Gendarmerie** :

soit 95 % du territoire et 50 % de la population
soit $\frac{3}{4}$ des tués et $\frac{1}{4}$ des accidents

- **Police** = Sécurité Publique + Compagnies Républicaines de Sécurité + Préfecture de Police de Paris + Police aux Frontières.

- soit 5 % du territoires (Grandes villes,) 50 % de la population
- soit $\frac{1}{4}$ des tués et $\frac{3}{4}$ des accidents.

Evolution de la mortalité en France métropolitaine et objectifs 2020



14/ Un réseau d'observatoires

- 1 Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (**ONISR**)
- 13 Observatoires Régionaux de la Sécurité Routière (**ORSR**)
- 100 Observatoires Départementaux de la Sécurité Routière (**ODSR**)

Pour :

- **Collecter**, mettre en forme, **analyser** et **diffuser** (publications) les informations nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité routière.
- Effectuer le suivi des **études générales ou sectorielles**,
- **Évaluer** les mesures de sécurité routière prises ou envisagées.

13/ Un cadre juridique et technique

- Arrêté définissant l'accident corporel et sa prise en compte statistique ;
- Instruction ministérielle sur le suivi des accidents (remontées rapides) ;
- Un guide de rédaction des bulletins BAAC (Bulletins d'analyse des Accidents Corporels).



Arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques relatives aux accidents corporels de la circulation

Instruction ministérielle du 09 novembre 2015 relative au suivi rapide des accidents (remontées rapides)

Instruction INTS171116J du 18 avril 2017 relative au guide de rédaction du bulletin d'analyse des accidents corporels de la circulation (BAAC) – BAAC 2017

• **Un accident corporel** (mortel ou non mortel) de la circulation

- Survient sur une voie ouverte à la circulation publique
- Implique au moins un véhicule routier
- Implique au moins une victime (blessée ou tuée)

Sont exclus actes volontaires (homicide volontaire, suicide)

Les victimes

- **Les tués à trente jours** : victimes décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident
- **Les blessés hospitalisés** : victimes admises comme patients dans un hôpital plus de 24 heures
- **Les blessés légers** : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisées ou admises comme patients à l'hôpital moins de 24 heures

II/ Les modalités de recueil des données

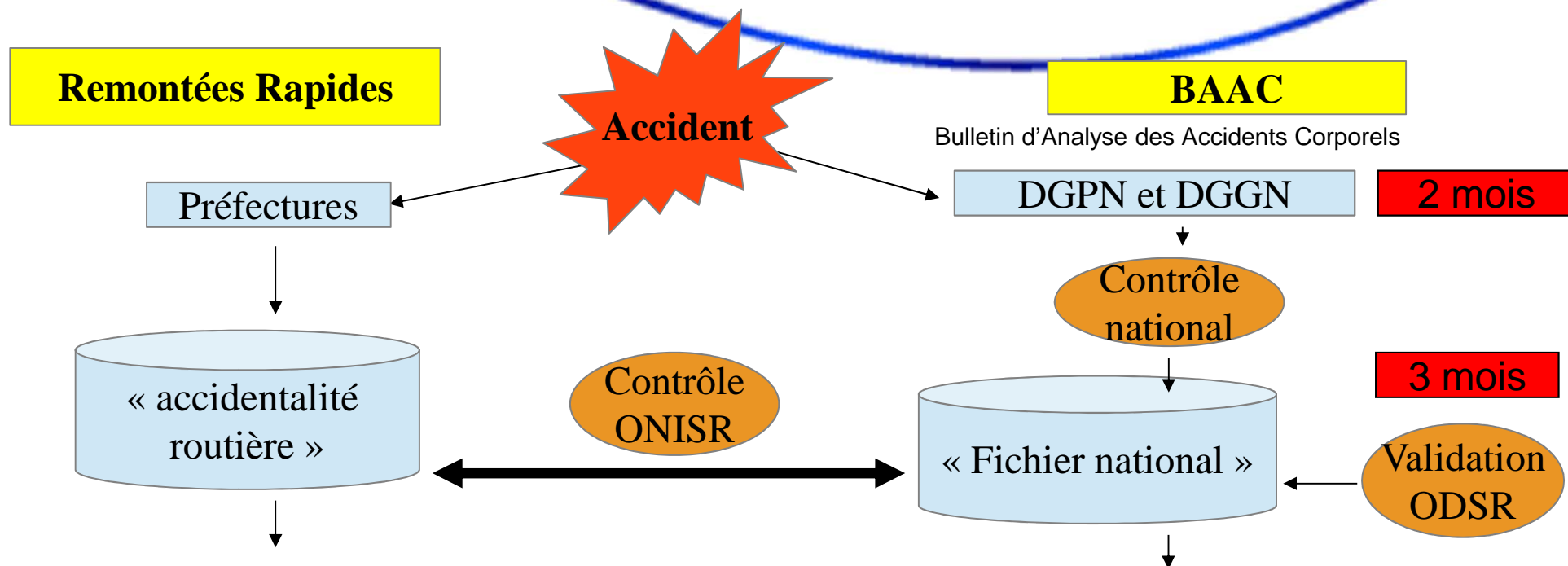
21/ Le traitement des accidents par les Forces de l'ordre

- **Intervention** « terrain » sur tout accident corporel rapporté
- **Constatactions** d'usage sur les lieux de l'accident et audition des victimes et des témoins éventuels → Procédure judiciaire (outils informatiques spécifiques).
- **Remontées des données accidents :**
 - **Dans les 12 heures** : Messages accidents (hiérarchie et préfetures);
 - **Dans les 2 mois** : Établissement des statistiques détaillées
 - ▶ **Le BAAC** : Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels

Travail conséquent – 60 000 ACCR – plus de 650 ETP

II/ Le recueil des données « accidents »

22/ Les deux circuits de collecte des données



RR hebdomadaire, **Lundi**
 RR mensuelle, **2e jour ouvré**
 Baromètre mensuel (estimation basée RR),
 Bilan consolidé, **à 45 jours**
 Bilans activité des FO et des préfectures.

Analyses par type d'usagers, âge,
 Bilan national annuel ONISR,
 Études menées par le réseau
 scientifique et technique,
 Études locales et internationales.

23/ Les Bulletins d'Analyse des Accidents Corporels (BAAC)

IDENTIFIANT																		BULLETIN D'ANALYSE D'ACCIDENT CORPOREL DE LA CIRCULATION (standard 2002)																				
CODE UNITE			NUMERO DE PV			N° FEUIL			ETABLI PAR			1 - Gendarmerie nationale 2 - Préfecture de police de Paris 3 - C.P.R.S 4 - P.A.P 5 - Sécurité Publique						TYPE DE COLLISION																				
3			9	10		14	15		17									Accident impliquant : - deux véhicules 1 - Frontale 2 - Par l'arrière 3 - Par le côté 4 - En chaîne 5 - Collisions multiples 6 - Autre collision 7 - Sans collision																				
1 - CARACTERISTIQUES																																						
LUMIERE Plein jour - 1 Crépuscule ou aube - 2 Nuit sans éclairage public - 3 Nuit avec éclairage public non allumé - 4 allumé - 5						LOCALISATION Hors agglomération - 1 En agglomération - 2						INTERSECTION 1 - Hors intersection En intersection ou à proximité immédiate 2 - En X 3 - En T 4 - En Y 5 - A plus de 4 branches 6 - Giratoire 7 - Place 8 - Passage à niveau 9 - Autre						CONDITION ATMOSPHERIQUE Normale - 1 Pluie légère - 2 Pluie forte - 3 Neige - grêle - 4 Brouillard - fumée - 5 Vent fort - tempête - 6 Temps éblouissant - 7 Temps couvert - 8 Autre - 9						VEILLE DE FÊTE 1 - Indicateur de provenance 2 - Latitude 65 66														
DATE jour mois an			HEURE heure minute			CODE INSEE			LIEU ACCIDENT Département Commune			38 39			Adresse postale - Indiquer le numéro, la nature																							
18	20	22	25	27	29	30	33		36	37		38 39						40																				
2 - LIEUX																																						
CATEGORIE 1 - Autoroute 2 - Route nationale 3 - Route départementale 4 - Voie communale 5 - Hors réseau public 6 - Parc de stationnement ouvert à la circulation publique 9 - Autre						REGIME DE CIRCULATION ROUTE : A sens unique - 1 Bidirectionnelle - 2 A chaussées séparées - 3 Avec voies d'affectation variable - 4 LETTRE A Bis - 2 B Ter - 3 C etc. VOIE Numéro ou Finato						TRACE EN PLAN (sens du 1er véhicule décrit) Partie rectiligne - 1 En courbe à gauche - 2 En courbe à droite - 3 En S - 4 PROFIL EN LONG 1 - Plat 2 - Pente 3 - Sommet de Côte 4 - Bas de côte POINT KILOMETRIQUE OU REPERE (se repérer par rapport à la borne amont) N° de borne Mètres						ETAT SURFACE 1 - Normale 2 - Mouillée 3 - Plaques 4 - Inondée 5 - Enneigée 6 - Boue 7 - Verglacée 8 - Corps gras - Huile 9 - Autre AMENAGEMENT - INFRASTRUCTURE 1 - Souterrain - tunnel 2 - Pont - Autopont 3 - Brette d'échangeur ou de raccordement 4 - Voie ferrée 5 - Carrefour aménagé 6 - Zone piétonne 7 - Zone de péage SITUATION DE L'ACCIDENT 1 - Sur chaussée 2 - Sur bande d'arrêt d'urgence 3 - Sur accotement 4 - Sur trottoir 5 - Sur piste cyclable																				
18	19		20	21	22	23	24	25	26	27	28	31	32		33			41	43		46			49			50			51								
3 - VEHICULES																																						
CATEGORIE ADMINISTRATIVE 01 - Bicyclette 02 - Cyclomoteur 03 - Voiturette, tricycle 04 - Scooter immatriculé 05 - Moto-cyclette 06 - Side-car 07 - V.L. seul 08 - V.L. + caravane 09 - V.L. + remorque 10 - V.U. seul (1,5T < PTAC < 3,5T) 11 - V.U. + remorque 12 - V.U. + remorque 13 - P.L. seul (3,5T < PTAC < 7,5T) 14 - P.L. seul (PTAC > 7,5T) 15 - P.L. + remorque 16 - Tracteur routier seul 17 - Tracteur routier + semi remorque 18 - Transport en commun de personnes 19 - Train + tramway 20 - Engin spécial 21 - Tracteur agricole 99 - Autre						APPARTENANT A 1 - Conducteur 2 - Véhicule volé 3 - Propriétaire consentant 4 - Administration 5 - Entreprise VEHICULES SPECIAL 1 - Taxi 2 - Ambulance 3 - Pompier 4 - Police - Gendarmerie 5 - Transport scolaire 6 - Matières dangereuses 9 - Autre						FACTEUR LIEU VEHICULE = FACV 1 - Défectuosité mécanique 2 - Eclairage - signalisation 3 - Pneumatique usé 4 - Eclatement de pneumatique 5 - Chargement 6 - Déplacement du véhicule 7 - Incendie du véhicule 9 - Autre ASSURANCE 1 - Oui 2 - Non 3 - Non présentation						OBSTACLE FIXE HEURTE 01 - Véhicule en stationnement 02 - Arbre 03 - Glissière métallique 04 - Glissière béton 05 - Autre glissière 06 - Bâtiment, mur, pile de pont 07 - Support signalisation verticale ou Poste d'appel d'urgence 08 - Poteau 09 - Mobilier urbain 10 - Parapet 11 - Îlot, refuge, borne haute 12 - Bordure de trottoir 13 - Fossé, talus, paroi rocheuse 14 - Autre obs. fixe sur chaussée 15 - Autre obs. fixe sur trottoir ou accotement 16 - Sortie de chaussée sans obstacle OBSTACLE MOBILE HEURTE 1 - Piéton 2 - Véhicule 4 - Véhicule sur rail 5 - Animal domestique 6 - Animal sauvage 9 - Autre POINT DE CHOC INITIAL 1 - Avant 2 - Avant droit 3 - Avant gauche 4 - Arrière 5 - Arrière droit 6 - Arrière gauche 7 - Coté droit 8 - Coté gauche 9 - Choix multiples (tonneaux)						MANCEUVRE PRINCIPALE AVANT CIRCULANT 01 - Sans changement de direction 02 - Même sens, même file 03 - Entre 2 files 04 - En marche arrière 05 - A contresens 06 - En franchissant le terre-plein 07 - Dans le couloir de bus - dans le couloir de bus - dans le couloir de bus - dans le couloir de bus - dans le couloir de bus 11 - A gauche 12 - A droite 15 - A gauche 16 - A droite 19 - Traversant la chaussée 20 - Manoeuvre de stationnement 21 - Manoeuvre d'évitement 22 - Ouverture de porte 23 - Arrêté (hors stationnement) 24 - En stationnement (avec occupation de la chaussée) Code CNIT 'recopier le "type" inscrit sur le BAAC'														
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	43	44	45	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66				
4 - USAGERS																																						
LETTRE CONVENTIONNELLE 1 - Conducteur 2 - Passager 3 - Piéton 4 - Piéton en roller ou en trottinette PLACE DANS LE VEHICULE 2 - roues : <table border="1"><tr><td>4</td><td>7</td><td>1</td></tr><tr><td>5</td><td>8</td><td>6</td></tr><tr><td>3</td><td>9</td><td>2</td></tr></table> 4 - roues : <table border="1"><tr><td>5</td><td>8</td><td>6</td></tr><tr><td>3</td><td>9</td><td>2</td></tr></table> 1 - Responsable présumé						4	7	1	5	8	6	3	9	2	5	8	6	3	9	2	CATEGORIE 1 - Conducteur 2 - Agriculteur 3 - Artisan, commerçant, profession indépendante 4 - Cadre supérieur, professeur 7 - Retraité libéral, chef d'entreprise 8 - Chômeur 5 - Cadre moyen, employé 6 - Ouvrier CATEGORIE SOCIO - PROFESSIONNELLE 1 - Conducteur professionnel 2 - Agriculteur 3 - Artisan, commerçant, profession indépendante 4 - Cadre supérieur, professeur 7 - Retraité libéral, chef d'entreprise 8 - Chômeur 5 - Cadre moyen, employé 6 - Ouvrier						ALCOOLEMIE Impossible - 1 Refusé - 2 1 - Valide 2 - Pénimé 3 - Suspensu 4 - Conduite en auto-école 5 - Catégorie non valable 6 - Défaut de permis 7 - Conduite accompagnée PERMIS DE CONDUIRE 1 - Domicile - travail 2 - Domicile - école 3 - Courses - achats 4 - Utilisation prof. 5 - Promenade - loisir 9 - Autre TRAJET 1 - Domicile - travail 2 - Domicile - école 3 - Courses - achats 4 - Utilisation prof. 5 - Promenade - loisir 9 - Autre						EQUIPEMENT DE SECURITE EXISTENCE Ceinture - 1 Casque - 2 Dispositif enfant - 3 Équipement réfléchissant - 4 Autre - 9 UTILISATION 1 - Oui 2 - Non 3 - Non défini LOCALISATION DU PIETON SUR CHAUSSEE 1 - A + 50 m. du passage piéton 2 - A - 50 m. du passage piéton SUR PASSAGE PIETON 3 - Sans signalisation lumineuse 4 - Avec signalisation lumineuse DIVERS 5 - Sur trottoir 6 - Sur accotement ou bande d'arrêt d'urgence 7 - Sur refuge 8 - Sur contre allée					
4	7	1																																				
5	8	6																																				
3	9	2																																				
5	8	6																																				
3	9	2																																				
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	34	37	39	43	45	44	45	48	49	51	53	54	59	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	

Alimentent le fichier national des accidents avec les données sur :

- Les caractéristiques
- Les lieux
- Les véhicules
- Les usagers

Les données essentielles du (BAAC)

Un identifiant commun à chaque rubrique

Code unité / N° de PV / Service

Caractéristiques

- Date
- Heure
- Code Insee
- Intersection
- Météorologie
- Type de collision
- Coordonnées GPS
- Adresse

Route

- Catégorie
- Numéro
- Point repère
- État de la surface
- Aménagement
- Situation de l'accident

Véhicules

- Catégorie
- Immatriculation
- Facteurs
- Point de choc initial
- Manœuvre principale avant l'accident

Usagers

- Catégorie
- Gravité
- Date naissance
- Sexe
- Équipements de sécurité
- Permis
- Alcoolémie
- Drogue

24/ Le contrôle de la qualité des BAAC

- **Contrôles au sein des Forces de l'ordre :**
 - **A la saisie** : existence de champs obligatoires, interconnexions ;
 - **Contrôles hiérarchiques** : corrections éventuelles et validation
- **Détection d'incohérences** à l'entrée du fichier national ;
- **Corrections et contrôles a posteriori** (quantité et qualité) des BAAC
 - par les ODSR
 - par l'ONISR (adéquation remontées rapides et BAAC, presse)

III/ Les statistiques relatives aux infractions

L'ONISR produit chaque année un document unique présentant :

- le bilan des infractions relevées par les forces de l'ordre et les radars automatiques ;**
- le bilan de l'impact des infractions sur le permis à points.**



1 - VITESSE

Date d'actualisation : 06/03/19

Code unité : 3 776 - GGD21 DIJON

Période P 01/01/2018 - 31/12/2018



	NATINF	VITESSE	Infractions
Conducteurs de véhicule à moteur	11301	EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 30 KM/H ET INFÉRIEUR A 40 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR	1 664
	11302	EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFÉRIEUR A 30 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR	4 399
	21526	EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 50 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR	171
	21527	EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 40 KM/H ET INFÉRIEUR A 50 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR	403
	22037	RECIDIVE D'EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 50 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR	0
	25386	EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 50 KM/H	297
	25387	EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE A 50 KM/H	308
Elèves conducteurs titulaires du livret d'apprentissage	12927	EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 30 KM/H ET INFÉRIEUR A 40 KM/H PAR ÉLÈVE CONDUCTEUR TITULAIRE D'UN LIVRET D'APPRENTISSAGE	27
	21540	EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 50 KM/H PAR ÉLÈVE CONDUCTEUR TITULAIRE D'UN LIVRET D'APPRENTISSAGE	1
	21541	EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 40 KM/H ET INFÉRIEUR A 50 KM/H PAR ÉLÈVE CONDUCTEUR TITULAIRE D'UN LIVRET D'APPRENTISSAGE	3
	25391	EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFÉRIEUR A 30 KM/H PAR ÉLÈVE CONDUCTEUR TITULAIRE DE LIVRET D'APPRENTISSAGE	4
	25392	EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR ÉLÈVE CONDUCTEUR TITULAIRE DE LIVRET D'APPRENTISSAGE - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 50 KM/H	0
	25393	EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KM/H PAR ÉLÈVE CONDUCTEUR TITULAIRE DE LIVRET D'APPRENTISSAGE - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE SUPÉRIEURE A 50 KM/H	5
Infractions diverses	10094	CONDUITE D'UN VÉHICULE OU ENGIN A UNE VITESSE EXCÉDANT L'ALLURE DU PAS SUR UN TROTTOIR OU UN TERRE-PLEIN AMÉNAGÉ EN PARC DE STATIONNEMENT	0
	213	CONDUITE D'UN VÉHICULE A UNE VITESSE EXCESSIVE EU ÉGARD AUX CIRCONSTANCES	868
	5705	CIRCULATION A UNE VITESSE ANORMALEMENT RÉDUITE AVEC UN VÉHICULE PUBLICITAIRE	0
	6189	EXCES DE VITESSE PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE SANS MOTEUR	0
	6289	CIRCULATION D'UN VÉHICULE EN MARCHÉ NORMALE A UNE VITESSE ANORMALEMENT RÉDUITE	21
	Somme :		8 171

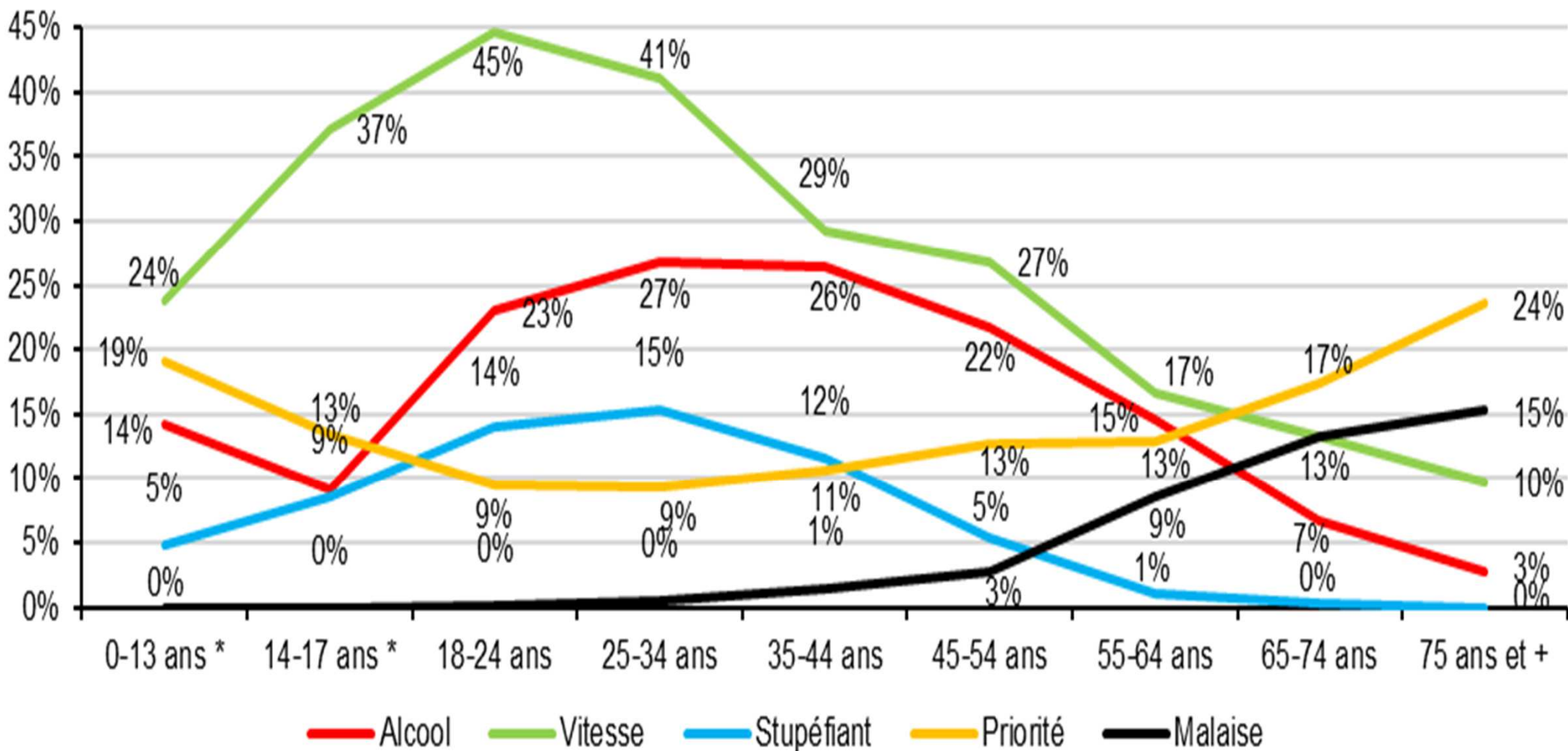
IV/ Le bilan de la sécurité routière en France

L'ONISR produit chaque année un document unique présentant :

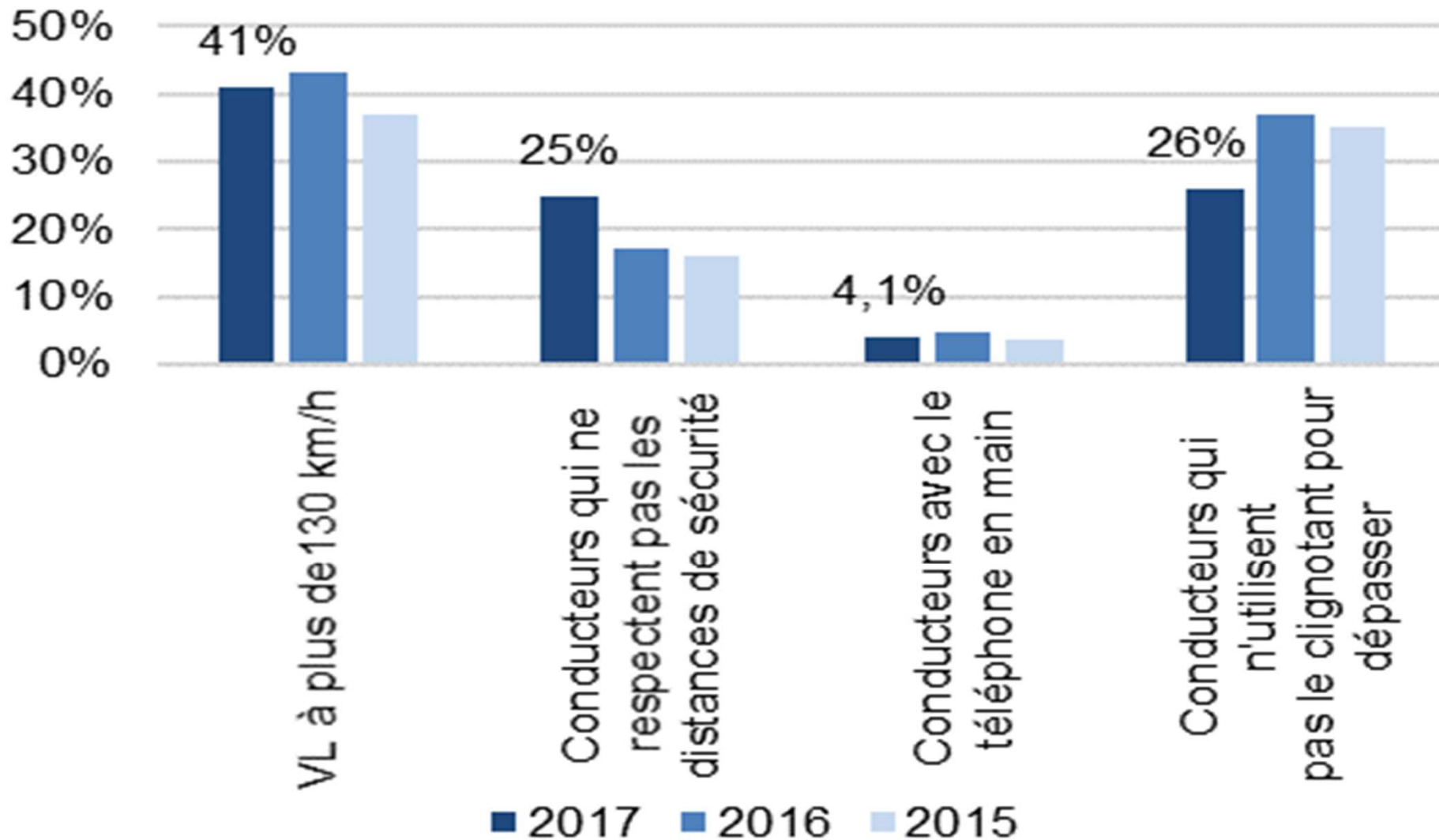
- Une étude des principales causes d'accidents corporels et mortels de la circulation routière;
- Des fiches thématiques issues des analyses des données reçues.



APAM ; Causes principales selon l'âge des auteurs responsables de Septembre 2014 à décembre 2017

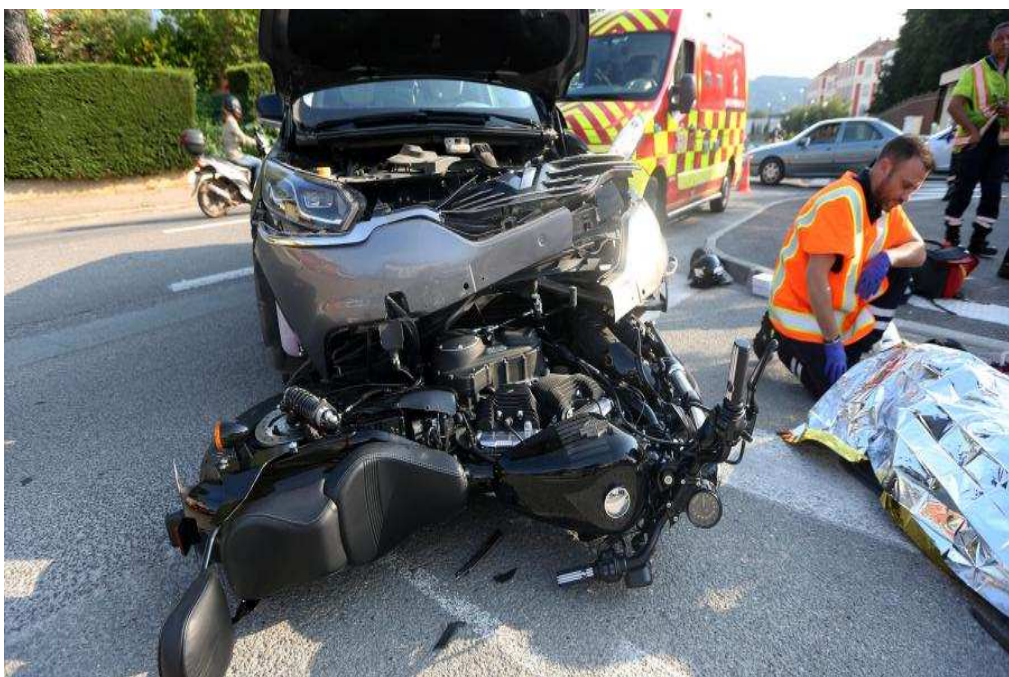


Comportements observés en circulation sur autoroute



Source : Observatoire SANEF 2017

LES NOUVEAUX OUTILS DES FORCES DE L'ORDRE



Sommaire

NOUVEAUX OUTILS :

- **Proce@Web pour la police nationale**
- **Pulsar BAAC pour la gendarmerie nationale**

LES NOUVEAUX OUTILS ACCIDENTS DES FORCES DE L'ORDRE

► Objectifs

- moderniser des applications vétustes ;
- simplifier la charge des policiers et des gendarmes ;
- automatiser la saisie des statistiques routières ;
- gagner en qualité.

LES NOUVEAUX OUTILS ACCIDENTS DES FORCES DE L'ORDRE

► Proce@web :

- L'application Procéa = une technologie obsolète + un manque de moyens propres pour assurer la maintenance ;
- logiciel de rédaction de procédures accidents et unique outil de la PN permettant d'extraire les données statistiques BAAC ;
- base unique au niveau central (Web) ce qui évitera les multiples versions qui existent actuellement ;
- déploiement est achevé et fonctionnel depuis 2018

Partie « Personnes concernées »

DCCRS PARIS
Connexion : OK

Accueil
Accident
Archives
Statistiques
Références
Historique
Mot/passe
Habitations
Paramètres
Quitter
DCCRS/BMTAO
(c) 2014 S.T.


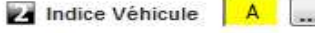
Mon code service est : 0879451

PERSONNES CONCERNÉES

Côte : Identifiant Accident : 087945114/03327 Identifiant Personne : 087945114/03327A1 Identifiant Veh : 087945114/03327A N° procédure : 14/03327

Indice personne : A1

Général Etat-Civil Audition N.R. Infractions

Rôle de la personne : **Conducteur** 
Observations :  A

Alcool / Drogues
Dépist Alco : **Impossible** Vérif Alco : **Prélèvement sanguin** Taux : 0,00
Dépist Drogue : **Impossible** Vérif Drogue : **Négatif pour tous produit**
Nature et qté :

Etat
Blessures : **Blessé Non Hospitalisé** Date de Décès :
Certificat Médical : Non Joint Parviendra ITT : 0 jours

Détail
Place : **Avant gauche (Conducteur)** Prémsumé Responsable de l'accident
Facteur lié (*) : **Ivresse apparente** Utilisation Equipmt : **Utilisé**
Trajet : **Promenade/Loisir** Equipement : **Ceinture**
Signal. utilisée :

Véhicules impliqués >> Véhicules impliqués
Enregistrer >> Enregistrer cette personne

Retour >> Retour à la table des procédures

BOHUON Albert A1
Report d'infractions

Nouvelle T
>> N : créer une nouvelle personne
>> T : importer un témoin

Supprimer
>> Supprimer une personne

Annuler
>> Annuler

Sélectionner une personne dans la liste ci-dessous :

BOHUON-A1

BOHUON Albert A1

Report d'infractions

1 2 3 : ordre de la saisie

Retour à la table des procédures

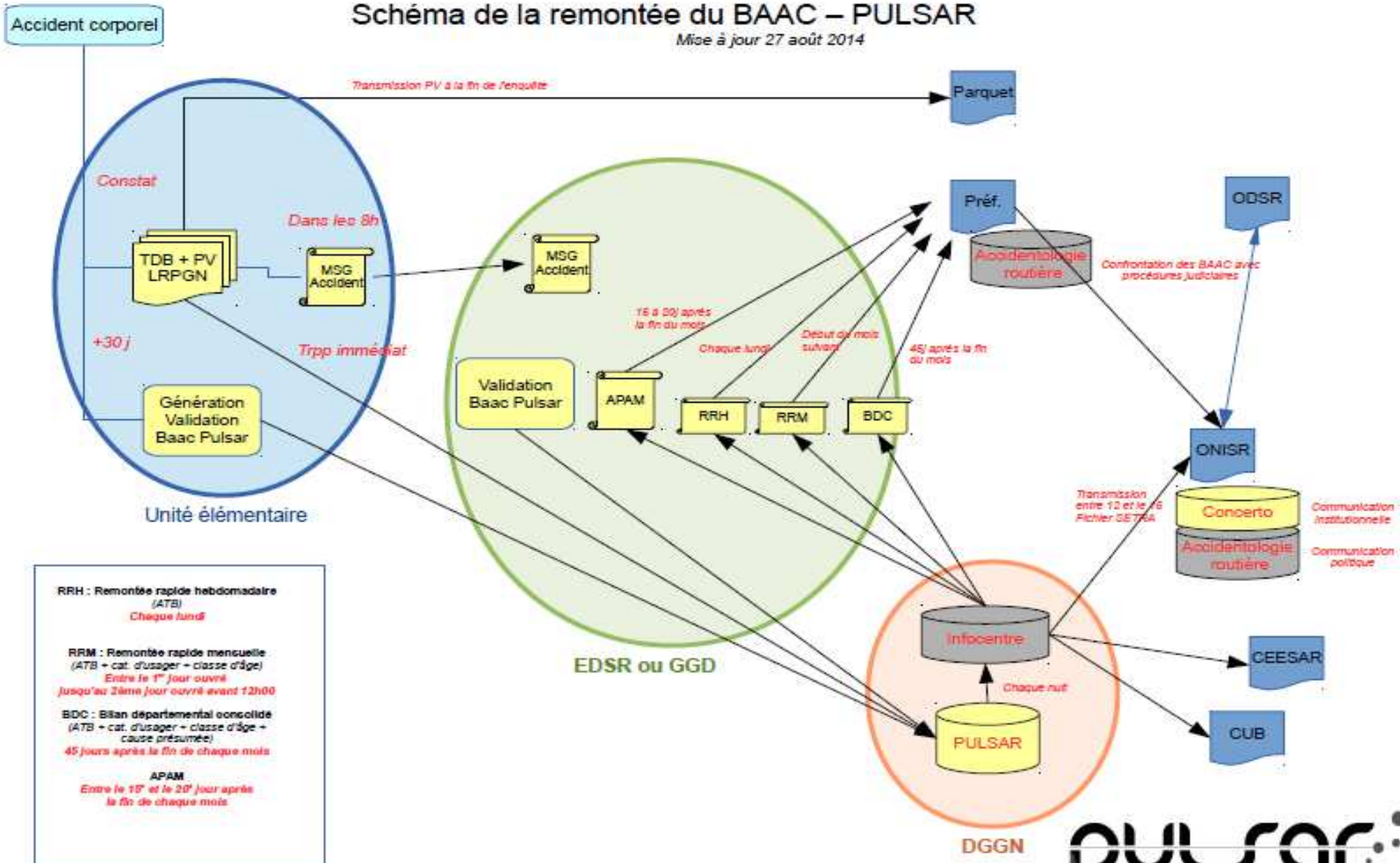
LES NOUVEAUX OUTILS ACCIDENTS DES FORCES DE L'ORDRE

► Pulsar BAAC

- Outil de rédaction de procédures et de statistiques : le CRA (compte rendu accident);
- Amélioration certaine de la qualité des BAAC (contrôles de cohérence, fiabilité des données judiciaires, pas de double saisie, interconnexions),

Schéma de la remontée du BAAC – PULSAR

Mise à jour 27 août 2014



RRH : Remontée rapide hebdomadaire (ATB)
Chaque lundi

RRM : Remontée rapide mensuelle (ATB + cat. d'usager + classe d'âge)
Entre le 1^{er} jour ouvré
Jusqu'au 2ème jour ouvré avant 12h00

BDC : Bilan départemental consolidé (ATB + cat. d'usager + classe d'âge + cause présumée)
45 jours après la fin de chaque mois

APAM
Entre le 15^e et le 20^e jour après la fin de chaque mois

Conclusion

La collecte de données demande :

- Un cadre juridique précis ;
- Des outils informatiques dédiés ;
- Un bulletin statistique commun aux différentes forces de l'ordre ;
- Un guide de rédaction de ce bulletin diffusé aux forces de l'ordre ;
- Des formations spécifiques à la rédaction des bulletins ;
- Une analyse qualité des données des bulletins ;
- Des échanges locaux et nationaux.

Coordonnées

Observatoire National Interministériel de la sécurité routière

Place Beauvau

75 800 Paris Cedex 08

Mail : onisr.dscr@interieur.gouv.fr

Site : www.securite-routiere.gouv.fr

Lieutenant-Colonel Pascal DEFRANCE

Mail : pascal.defrance@interieur.gouv.fr

Tél : +33 (0)1.86.21.59.26

+33 (0)7.84.18.61.17